



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 juin 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-CA36-01

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE RENOUVELLEMENT DE L'EXPLOITATION- MAINTENANCE DU RESEAU REGIONAL DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES HAUT DEBIT GAZELLE »

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix heures et quarante-cinq minutes, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège de la Réunion THD, Immeuble Emile HUGOT, 1 Rue Emile HUGOT – Technopole – 97490 Sainte Clotilde après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Normane OMARJEE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres titulaires :

Normane OMARJEE, Pascal PLANTE, Jean-Pierre CHABRIAT, Maya CESARI

Membres suppléants sans voix délibérative :

Représentant de Madame la Présidente de Région :

Jean-Pierre POTHIER - Directeur de la DAT (Direction de l'Attractivité du Territoire)

Représentante de la paierie Régionale :

ÉTAIENT ABSENTS :

Membres titulaires :

Alain ABADIE, Lorraine NATIVEL

Membres suppléants sans voix délibérative :

Représentant de Madame la Présidente de Région :

Représentante de la paierie Régionale :

Rose-Méry VELLIN – Comptable public

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres titulaires présents : 4

Nombre de membres suppléants présents avec voix délibérative : 0

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-974-842430878-20240627-CA_36_01-DE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Le Code de la Commande Publique,

VU le rapport 2024-CA34-04_Accord de principe pour le lancement du marché de renouvellement de l'Exploitation-Maintenance du réseau régional de communications électroniques haut débit Gazelle,

VU le rapport 2024-CA36-01_Attribution du marché de renouvellement de L'Exploitation-Maintenance du réseau régional de communications électroniques haut débit Gazelle,

SUR Proposition du Directeur de la Régie Réunion THD,

Après en avoir délibéré

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'approuver le renouvellement du marché de l'Exploitation-Maintenance du réseau régional de communications électroniques haut débit Gazelle et le montant estimé du marché établis par le Directeur de la Régie Réunion THD. Les conditions sont fixées comme prévu dans les documents du marché. Le montant de ce marché est évalué à un maximum de 7M € HT sur quatre ans.

ARTICLE 2 :

D'autoriser le Directeur de la Régie Réunion THD à faire exécuter le renouvellement du marché « Exploitation-Maintenance du réseau régional de communications électroniques haut débit Gazelle » aux deux candidats retenus : Lot1_société ATS et Lot2_société Sogetrel.

ARTICLE 3 :

D'autoriser le Directeur de la Régie Réunion THD à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président de Réunion THD

Normane OMARJEE